



**FORUM** DES  
23 février 2017  
Carrousel du Louvre  
Paris

**TRAVAUX  
PUBLICS**



## **Jeu concours « Serious Games »**

"Construis ta propre LGV et gagne un iPad !"

### **Règlement**

#### **Article 1 : objet**

Le jeu concours a pour objet de faire découvrir des serious-games à des jeunes en formation Travaux Publics présents au Forum des Travaux Publics du 23 février 2017.

Ces serious-games portent sur la construction de la LGV Sud-Europe-Atlantique. Ils ont été créés par un ensemble de partenaires (ASCO-TP, COSEA, CCCA-BTP, EFB, Education Nationale, FNTP, Fondation BTP PLUS, Fédération SCOP BTP).

#### **Article 2 : organisateur**

Le jeu concours autour des serious-games est organisé par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), dont le siège social se situe 3 rue de Berri à Paris, 8ème, représentée par Monsieur Bruno CAVAGNÉ, Président.

Ce jeu concours s'inscrit dans le cadre du Forum des Travaux Publics, organisé par la FNTP le 23 février 2017 au Carrousel du Louvre à Paris.

#### **Article 3 : participants**

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les jeunes en formation Travaux Publics de 16 à 25 ans, présents physiquement sur le Forum et identifiés par le badge « Etudiant des TP ».

#### **Article 4 : modalités de participation et déroulement**

Les participants au Forum des Travaux Publics identifiés par le badge « Etudiant des TP » doivent se présenter sur l'espace « serious games » situé dans la partie « Cohésion sociale et territoriale » du Forum des Travaux Publics.

Ils s'inscrivent auprès du personnel présent en leur communiquant, via un formulaire de participation, leur nom, prénom, numéro de téléphone portable, leur niveau et établissement de formation et leur e-mail, afin de pouvoir jouer à l'un des deux serious games présentés :



**FORUM** DES  
23 février 2017  
Carrousel du Louvre  
Paris

**TRAVAUX  
PUBLICS**



- « Des territoires une voie » : Ce jeu a pour objectif de déterminer un tracé de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) prenant en compte les souhaits et les oppositions des acteurs concernés par la réalisation de la LGV. Le joueur modifie le tracé LGV et dialogue avec les acteurs pour trouver des solutions qui répondent au mieux aux objectifs et contraintes de toute nature.
- « Construis ta ligne à grande vitesse » : Ce jeu a pour objectif de trouver un tracé de la ligne LGV qui réponde à des contraintes géométriques afin de minimiser les temps de parcours des trains, les délais et les coûts de construction. Après avoir choisi un tracé, le joueur est invité à le positionner en altitude afin de respecter les normes de pente et de minimiser les terrassements. Une fois les ouvrages d'art choisis pour le franchissement des obstacles, le passage d'un TGV permet de constater les vitesses atteintes et le temps de trajet.

Une seule participation par personne est autorisée à l'un ou l'autre des deux serious games proposés.

Chaque partie dure 20 minutes.

A la fin de la partie, les résultats obtenus par le participant sont relevés par les membres du jury qui lui attribuent un score de 0 à 100, en fonction des critères définis à l'article 6 du présent règlement.

#### **Article 5: constitution du jury**

Le jury est composé de représentants des partenaires qui ont contribué à la création des serious games : ASCO TP, Education Nationale, COSEA.

Les membres du jury évaluent les résultats obtenus par le participant à la fin de la partie et lui attribuent un score de 0 à 100. A la fin de la journée, le jury établit un classement des scores obtenus par chaque participant afin de sélectionner le gagnant du jeu-concours.

#### **Article 6 : critères d'évaluation des résultats**

Le score de 0 à 100 attribué à chaque participant prend en compte les critères d'évaluation suivants :

- 1- Pour le serious game « Des territoires une voie » :  
Le score prend en compte les résultats obtenus par le jeune pour trouver le meilleur tracé possible en termes de coût, de durée et de satisfaction des différents acteurs.
- 2- Pour le serious game « Construis ta ligne à grande vitesse » :  
Le score prend en compte le nombre de point obtenu par le participant à l'issue de la partie.

L'évaluation réalisée par le jury en fonction des critères définis ci-dessus ne peut pas faire l'objet d'une contestation par les participants.



**FORUM** DES  
23 février 2017 TRAVAUX  
Carrousel du Louvre PUBLICS  
Paris



#### Article 7 : lots

Deux tablettes ipads air II, wifi 32 Go seront attribuées à l'issue du jeu-concours :

- L'une au joueur ayant obtenu le meilleur score sur le serious game « Des territoires une voie ».
- L'autre au joueur ayant obtenu le meilleur score sur le serious game « Construis ta ligne à grande vitesse ».

Si plusieurs participants obtiennent la même note, un tirage au sort est effectué parmi les gagnants pour l'attribution du lot.

#### Article 8 : proclamation des résultats et information des gagnants

Les résultats seront proclamés sur le stand FNTP le 23 février 2017 à 19h30. Les gagnants en seront informés par email, SMS ou téléphone.

Pour les participants ne pouvant pas être présents, les lots seront adressés par voie postale. En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de tout autre incident pouvant survenir en cours de livraison.

#### Article 9 : restrictions

Si des circonstances particulières l'y contraignent, l'organisateur du concours se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours.

Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

#### Article 10 : acceptation du règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

#### Article 11 : divers

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer aux serious games sont destinées exclusivement à l'organisateur.



**FORUM** DES  
23 février 2017  
Carrousel du Louvre  
Paris  
**TRAVAUX  
PUBLICS**



Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au serious games. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune). Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants.

Tout participant aux serious games dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : FNTP – Service Formation – 3 rue de Berri 75008 Paris.

La soumission d'un dossier pour le concours implique l'acceptation par le candidat, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

#### Article 12 : litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'obligation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2017